

MERCREDI 11 SEPTEMBRE : LE CESE A VOTE SON AVIS « AGIR POUR LA BIODIVERSITE »

Deux années se sont écoulées depuis l'adoption, en juin 2011, de l'avis du CESE intitulé « la biodiversité : relever le défi sociétal », rendu sur saisine du Premier ministre. Dans un contexte alors marqué par l'engagement de la France à Nagoya et l'adoption de la SNB, cet avis formulait des préconisations insistant sur le rôle et l'implication des différents acteurs comme facteurs clés de réussite.

À la veille de la conférence environnementale et à l'heure où s'élabore le projet de loi sur la biodiversité, le CESE a souhaité assurer le suivi de ses propres recommandations et faire l'état des lieux de leur prise en compte. Ce dernier met en lumière des avancées réelles depuis le vote de l'avis de 2011, en particulier les efforts à remplir pour atteindre certains objectifs fixés dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) mais aussi dans la compréhension des enjeux par les acteurs. Pour autant, cet avis alerte sur la dégradation persistante de la biodiversité. Un décalage subsiste entre l'ambition affichée depuis par le Président de la République de « faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité », et les moyens affectés à cette ambition. C'est donc une réaction vive et immédiate dans une approche écosystémique et concertée que préconisent les rapporteurs de l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), Marc Blanc (Groupe CFDT) et Allain Bougrain-Dubourg (Groupe environnement et nature), au nom de la section de l'environnement présidée par Anne-Marie Ducroux (Groupe environnement et nature). Cet avis a été voté en assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental, le 10 septembre 2013 avec 174 votants : 102 voix pour, 16 voix contre et 56 abstentions.

Tenir nos engagements internationaux en faveur de la biodiversité

Le CESE rappelle la **nécessité d'assurer le caractère interdisciplinaire des travaux de l'IPBES** (Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - en anglais *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*), ce qui n'est pas le cas avec la composition actuelle du groupe d'experts où les sciences sociales sont quasi absentes.

Outre la nécessité de **mettre en place une interaction avec le GIEC**, l'IPBES devra **organiser un processus d'échange avec des acteurs de la biodiversité** comme les collectivités locales, les ONG, les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les communautés détentrices de connaissances.

Pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en 2015, le CESE considère qu'en matière d'accès aux ressources génétiques la France devrait **mettre en place un système déclaratif national des collectes**, qui pourrait être complété par une démarche administrative spécifique en cas de valorisation économique de ces ressources.

Le CESE juge également nécessaire de **tenir compte des spécificités de chaque secteur professionnel dans le partage des avantages monétaires ou non monétaires**. Il recommande que les fonds issus du partage des ressources génériques soient concentrés au niveau national avant redistribution au profit de la biodiversité, en fonction des projets et dans le cadre d'une gouvernance appropriée.

Amplifier la mobilisation des acteurs, choisir les bons leviers

La mise en œuvre de la future loi « biodiversité » et la déclinaison concrète de la SNB devront amplifier la dynamique de mobilisation des acteurs à tous les niveaux.

Le CESE recommande que les moyens de l'État soient à la hauteur d'un **véritable dispositif d'intégration interministérielle des enjeux de la biodiversité dans les politiques** - notamment les politiques éducatives, économiques, sociales, agricoles, urbanistiques et culturelles.

Le CESE recommande de **faire de l'éducation à la préservation de la biodiversité une priorité** : sensibiliser aux potentialités d'actions en faveur de la biodiversité et du développement durable dans les lieux d'enseignement, et relancer notamment les sorties nature et les classes de découvertes par des conditions réglementaires et budgétaires plus propices. **Cette sensibilisation à la biodiversité devrait également se poursuivre dans la vie professionnelle** : le CESE recommande ainsi que les prochaines négociations sur la formation professionnelle continue intègrent les problématiques de développement durable et de biodiversité dans les différents secteurs professionnels, ainsi que les évolutions des métiers induites par un « nouveau modèle de développement ».

Pour renforcer la mobilisation des acteurs économiques et sociaux, le CESE réaffirme la nécessité d'élargir le dialogue social à la biodiversité, aussi bien dans l'entreprise que sur le territoire. Le CESE souhaite par ailleurs que les acteurs agricoles adhèrent davantage à la SNB.

L'urbanisation fragilise et menace la biodiversité. C'est pourquoi, dans le droit fil de ses précédents avis, le CESE soutient l'idée d'un **transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes et d'agglomérations, en concertation avec les acteurs locaux, afin de freiner la consommation excessive d'espaces naturels et agricoles.**

Le CESE encourage en outre l'adoption d'un principe de « reconquête » de la biodiversité, complétant ainsi ceux retenus dès 1976 : « éviter, réduire, compenser ».

Dans l'obligation de compenser, pour les cas où celle-ci ne peut s'effectuer en surfaces, une compensation monétaire pourrait être élaborée en concertation avec les acteurs.

Enfin, dans le domaine du patrimoine culturel, le CESE souhaite dynamiser l'idée positive et festive de la biodiversité en **intégrant le patrimoine naturel dans le cadre des « Journées européennes du patrimoine »**, à l'image de ce qui se fait pour les monuments historiques. Le CESE renouvelle en outre sa recommandation d'**établir un inventaire national du patrimoine naturel de l'État et de présenter régulièrement un bilan de gestion environnementale de ce patrimoine.**

Améliorer la gouvernance nationale et territoriale

Le Conseil soutient le dispositif envisagé consistant à **faire du Comité national de la biodiversité (CNB) une instance de concertation et de consultation et du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) un organe d'expertise exclusivement scientifique et technique**. Pour autant, il estime souhaitable de **compléter ce schéma par des dispositions permettant d'articuler CESE et CNB** tout comme il convient d'articuler CESE et CNTE.

Compte tenu de l'importance de l'ancrage territorial des politiques de conservation et de restauration de la biodiversité, le CESE estime que **c'est aux régions qu'il revient d'assurer la cohérence de cette action**. Il faudrait pour cela **rationaliser les compétences entre collectivités d'une même région et articuler efficacement les instances nationales et territoriales, mais aussi les instances territoriales de différents niveaux**. Les futurs comités régionaux de la biodiversité devront pouvoir assumer leurs prérogatives, en particulier dans la construction et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité.

Le CESE recommande également de **tout mettre en œuvre afin que les régions adhèrent à la SNB et élaborent une stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)**. Seul un co-pilotage État-Région permettra de mobiliser et d'impliquer tous les acteurs territoriaux.

Le CESE croit dans le **rôle essentiel de la future Agence française pour la biodiversité**, dont les cinq missions envisagées lui donneront l'autorité et les compétences nécessaires pour développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité dans tous les territoires. Il importe toutefois de **préciser le contenu de ses missions, notamment en déclinant celles-ci au niveau régional**. Pour assurer à l'agence un financement suffisant, le CESE invite à **réorienter les subventions dommageables à la biodiversité**.

Pour conclure, les rapporteurs de l'avis, Marc Blanc et Allain Bougrain-Dubourg, rappellent l'urgence du débat : « L'enjeu de la biodiversité va bien au-delà de la protection des abeilles ou autres espèces menacées... La biodiversité est l'affaire de tous : elle rend aux humains des services indispensables, tant en termes environnementaux bien sûr, que sociaux et économiques. Malgré une prise de conscience progressive, la France peine à tenir ses engagements internationaux. Elle méconnaît la valeur de son patrimoine naturel national. Ce sont toutes les parties prenantes de la société qu'il convient de mobiliser, et nous avons pour cela besoin de signaux politiques clairs - la création de l'Agence française pour la biodiversité va dans le bon sens -, d'une gouvernance renouvelée et de véritables moyens ». La prochaine Conférence environnementale devra donner le signal d'un choix politique fort en faveur du vivant qui nous entoure, comme une condition essentielle du futur.

Contacts presse :

Emilie HUMANN

01 44 69 54 05/ 07 77 26 24 60

emilie.humann@clai2.com

Kaéna HALOUA

01.44.69.54.14/ 07.77.26.24.59

kaena.haloua@clai2.com